

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO A LA SOIXANTE-ET-UNIEME  
SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE  
GENERALE DE L'AGENCE  
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE  
ATOMIQUE**

**Prononcée par**

**Son Excellence Monsieur Heva Muakasa**

**Ministre de la Recherche Scientifique et Technologie**

**Septembre 2017**

**Madame la Présidente,  
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Internationale de  
l'Energie Atomique,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Joseph KABILA KABANGE, Chef de l'Etat, à qui je rends les hommages les plus déférents, j'ai l'honneur et le privilège de féliciter chaleureusement **Son Excellence Madame Maria Zeneida Angara Collinson**, à l'occasion de son élection à la Présidence de la 61ème Session Ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA). Ces félicitations s'adressent également à tous les membres de son bureau.

Je voudrais vous assurer, Madame la Présidente, du soutien total de mon Pays au cours de votre mandat que je souhaite être couronné de succès.

La RDC saisit cette occasion pour féliciter **la Grenade** pour son admission en qualité de membre effectif de l'AIEA.

La RDC adresse également ses félicitations à Monsieur **Yukiya Amano**, pour sa reconduction au poste de Directeur Général de l'AIEA, et à tout son Secrétariat, pour le professionnalisme et l'impartialité qui ont toujours caractérisé leur travail, et les assure de son entière coopération.

**Madame la Présidente,**

La République Démocratique du Congo reste convaincue du rôle essentiel que joue l'AIEA voilà plus de 60 ans pour veiller à l'utilisation sûre et sécurisée de l'énergie nucléaire au bénéfice de la paix et du développement. Tout à fait en conformité avec son statut, l'Agence s'efforce de garantir ce caractère pacifique de l'utilisation de l'énergie atomique dans les Etats Membres, tout en les assistant et en les encourageant à appliquer les recommandations de sûreté et de sécurité comme seul moyen pour prévenir la prolifération des armes atomiques et l'utilisation des matières radioactives à des fins malveillantes.

**Madame la Présidente,**

La République Démocratique du Congo, partenaire de longue date de l'Agence, voudrait souligner qu'elle a fait le choix de mettre à profit les bienfaits de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à son développement socio-économique au bénéfice de sa population.

La République Démocratique du Congo saisit cette opportunité pour remercier l'Agence de l'avoir accompagnée efficacement dans cette voie et d'avoir obtenu de nombreuses réalisations ayant permis de développer, de manière significative, des compétences nationales ainsi que des infrastructures appropriées en matière des sciences et des technologies nucléaires.

Grâce à la longue expérience acquise dans le domaine de l'exploitation de ses deux réacteurs de recherche, la sûreté nucléaire et radiologique a

connu une amélioration sensible dans la poursuite de la conformité avec les normes internationales en la matière. En effet, avec la mise en place d'une infrastructure nationale de sûreté radiologique et nucléaire, un cadre légal, réglementaire et institutionnel permet d'assurer le contrôle réglementaire des installations nucléaires abritant ces réacteurs au travers des inspections et des recommandations pertinentes formulées à l'endroit des exploitants. De même, les utilisateurs des sources radioactives dans les différents secteurs de la vie nationale voient leurs installations radiologiques continuellement soumises aux inspections réglementaires afin de s'assurer de leur utilisation sûre et sécurisée.

**Madame la Présidente,**

La République Démocratique du Congo a entrepris de se doter d'un plan de déclassement de ses installations nucléaires. Ce document représentera le point culminant d'une initiative majeure entreprise par le Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa, Organisme Exploitant, de concert avec d'autres agences gouvernementales en vue d'élaborer une stratégie technique pour la gestion des héritages nucléaires sur le site abritant les réacteurs de recherche du pays. Cette stratégie devra répondre aux exigences de conformité aux normes et pratiques internationales, à celles de protection de l'environnement ainsi qu'à toutes autres exigences que l'autorité réglementaire nucléaire nationale jugera opportunes pour s'assurer que la sûreté des installations reste la priorité numéro un.

Dans ce cadre, la RDC se réjouit des résultats encourageants de l'importante mission d'Experts internationaux qui s'est tenue du 13 au

17 octobre 2016 en vue d'examiner et de consolider le plan de déclassé, y compris la gestion du combustible nucléaire et des déchets radioactifs résultants.

**Madame la Présidente,**

La République Démocratique du Congo voudrait ici exprimer toute sa satisfaction pour le programme de coopération technique qu'elle entretient avec l'AIEA. Elle remercie l'Agence ainsi que les autres Etats membres pour toute l'assistance reçue au travers des différents projets nationaux de coopération technique ainsi qu'au travers de l'Accord Régional de Coopération pour l'Afrique sur le Développement, la Recherche et la Formation dans le domaine de la Science et de la Technologie Nucléaires, AFRA en sigle.

Aussi, pour permettre à l'Agence d'avoir les moyens de sa politique, la République Démocratique du Congo a consenti à apurer toutes ses contributions et cotisations au titre du Fonds de Roulement, du Budget ordinaire et du Fonds de Coopération Technique de l'AIEA ainsi que sa contribution dans le cadre de l'AFRA. Ce faisant, mon pays pense solliciter une plus grande représentation de ses ressortissants parmi l'effectif du Secrétariat de l'Agence pour un échange et un partage d'expérience et d'expertise.

La RDC soutient l'organisation par l'Agence du Forum scientifique 2017 sur les Techniques nucléaires en santé humaine: Prévention, Diagnostic et Traitement. C'est le cadre par excellence pour un partage de connaissances notamment sur (i) la prévention des maladies grâce à une meilleure nutrition, (ii) les défis auxquels font face nos pays pour

assurer l'utilisation sûre de la médecine nucléaire pour la détection précoce, le diagnostic et le traitement des maladies, et (iii) l'utilisation de la radiothérapie pour traiter le cancer, en soulignant l'importance d'une approche multidisciplinaire pour une gestion optimale des patients.

Dans ce même cadre, la RDC remercie l'AIEA pour avoir accepté de partager les frais avec notre pays en vue de l'acquisition d'une nouvelle unité de Gamma camera pour renforcer les activités de la médecine nucléaire dans notre pays. De même, notre pays s'engage à mettre en place un premier Centre National d'Oncologie, spécialement dédié à la prévention et au traitement des maladies cancéreuses.

### **Madame la Présidente,**

La ratification, en 1972, par la RDC du Traité de la Non Prolifération des armes nucléaires et en 2005 du Traité de Pelindaba, ainsi que la signature du Protocole Additionnel relatif à l'application des Garanties en 2003, restent à ce jour la garantie la plus sûre à œuvrer à l'émergence d'un nucléaire pacifique et résolument tourné vers le développement.

La RDC exhorte les autres Etats à s'engager concrètement dans cette direction pour faire de notre monde une zone réellement exempte d'armes nucléaires.

Concernant la sécurité nucléaire, la République Démocratique du Congo se réjouit d'énormes moyens tant humains que technologiques qui ont

été mis en œuvre pour combattre le trafic illicite ou la contrebande nucléaire aux niveaux tant régional qu'international.

Pour notre part, l'approche de notre pays reste bilatérale et multilatérale. En effet, la RDC est déterminée à lutter, aux côtés d'autres Etats et structures régionales et internationales, contre ces deux menaces de plus en plus identifiées.

La RDC se réjouit du Protocole d'Accord de collaboration qui a été signé avec la Commission Européenne pour tenter d'apporter une réponse globale aux questions de sécurité nucléaire, spécialement la lutte contre la contrebande nucléaire.

En effet, grâce à un programme de développement des ressources humaines et un don en équipements de détection, le contrôle de nos frontières est de mieux à mieux assurée.

Par ailleurs, au lendemain des événements de triste mémoire du 11 septembre 2001 et dans le cadre de la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le Gouvernement de la RDC a mis en place deux structures d'appui à la sécurité nucléaire : le Conseil National de Sécurité Nucléaire (CNSN) et le Comité National de Coordination de la Lutte contre le Terrorisme (CNCLT).

La création de ces deux structures œuvrant dans la complémentarité avec l'Autorité de réglementation nucléaire exprime de manière claire la volonté et l'engagement du Gouvernement de la RDC à lutter

efficacement contre le trafic illicite des matières radioactives et contre la menace du terrorisme nucléaire.

Enfin, toujours dans le cadre de l'amélioration de la sécurité nucléaire, la RDC a sollicité et obtenu de l'Agence l'organisation en 2016 de l'Atelier national sur l'évaluation de la menace et la menace de référence, avant d'accueillir en début décembre de cette année une importante mission du Service Consultatif International de Protection Physique, IPPAS en sigle.

Avec la mise en œuvre de cette mission, notre pays vise le renforcement du régime de sécurité nucléaire de ses installations nucléaires et radiologiques.

**Madame la Présidente,**

En guise de conclusion, la RDC réitère son appel à une approche multilatérale dans la résolution des questions d'intérêt commun. Elle reste convaincue du rôle que l'Agence doit continuer à jouer pour promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire et garantir que lesdites applications sont menées en conformité avec les exigences d'un monde dépourvu d'armes nucléaires et résolument tourné vers les objectifs millénaires de développement durable.

Je vous remercie et souhaite pleins succès à nos assises.